

# Séance extraordinaire du 24 août 2009

Procès-verbal



## 01.00 - OUVERTURE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 24 août 2009, à 19h30, au Centre culturel de Saint-Agapit situé au 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Pierrette Paquin et Manon Provencher, les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Gilles Rousseau et Bernard Breton, formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présente.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

## 01.01 - AVIS DE CONVOCATION

### 1.1 - AVIS DE CONVOCATION

#### AVIS DE CONVOCATION

DE

#### SESSION EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par : Madame Sylvie Fortin Graham, mairesse, pour être tenue au Centre culturel de Saint-Agapit, 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Qc), G0S 1Z0, le 24 août 2009 à 19h30 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

#### Ordre du jour - Session extraordinaire du 24 août 2009

1. Ouverture;
  - 1.1 Avis de convocation;
2. Fonds Chantier Canada - Présentation projet «Remplacement du système de réfrigération et travaux connexes Centre sportif G. H. Vermette»;
3. Financement temporaire;
4. Décompte progressif # 2 - Développement Agropur;
5. Période de questions des contribuables;
6. Levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce dix-huitième jour du mois d'août 2009.

Ghislaine Gravel

Directeur général par intérim

## 02 (2009-08-291) - FONDS CHANTIERS CANADA - PRÉSENTATION PROJET «REPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET TRAVAUX CONNEXES CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE»

### 2 - FONDS CHANTIERS CANADA - PRÉSENTATION PROJET «REPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET TRAVAUX CONNEXES CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE»

CONSIDÉRANT que le programme Fonds Chantiers Canada - Québec (FCCQ) a été annoncé le 26 mars 2009 à l'intention des municipalités, pour la présentation de nouveaux projets d'infrastructures;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu,

a) D'autoriser le directeur général par intérim à présenter au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande de subvention pour le remplacement du système de réfrigération et des travaux connexes au Centre sportif G. H. Vermette, dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada - Québec;

b) D'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim à agir comme signataires du protocole d'entente, dans le cas où le projet « *REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET TRAVAUX CONNEXES CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE* » serait retenu aux fins de subventions.

c) De confirmer l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **03 (2009-08-292) - FINANCEMENT TEMPORAIRE**

### **3 - FINANCEMENT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT que les dépenses de mise en oeuvre de plusieurs règlements d'emprunts ont été absorbées par le budget d'opération 2009;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement jusqu'à concurrence de 100 % du montant autorisé pour ledit règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir un financement temporaire auprès de la Caisse populaire St-Agapit/St-Gilles, pour un montant de 1 998 395 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants:

Règlements #	Montant
279-12-08	420 000\$
284-02-09	710 200\$
285-02-09	460 000\$
286-02-09	408 195\$
Total	1 998 395\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Breton

et résolu

QUE le Conseil municipal de Saint-Agapit autorise le financement temporaire d'un montant de 1 998 395 \$ en vertu des règlements d'emprunt et des montants indiqués en regard de chacun d'eux;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim soient et son autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04 (2009-08-293) - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 - DÉVELOPPEMENT AGROPUR**

### **4. - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 - DÉVELOPPEMENT AGROPUR**

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser le paiement de la somme de 111 356.52 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par les ingénieurs-conseils de SNC-Lavalin Inc. à l'entrepreneur *CONSTRUCTION LEMAY INC.*, représentant le total des travaux réalisés au 10 juin 2009 auquel il a été soustrait une retenue contactuelle de 10%.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt numéro 286-02-09.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

### **5. - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:**

Aucun contribuable est présent.

## **06 (2009-08-294) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

### **6. - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et résolu

unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h 45.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, dir. gén. & sec. trés.